



Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 040-264004292-20260615-260615H2050H1-DE



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Laurent CIVEL,.

Date de la convocation : lundi 08 juin 2026

Présents :

Jean Didier BATBY, Sandrine BLAISUS, Sandrine CHRISTOPHE, Laurent CIVEL, José DARRIEUTORT, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Jean-Marie DOUTHE, Philippe DUPOUY, Nadège DUVERGÉ, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Catherine HUREL, Véronique LAMOTHE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Christophe MARTINEZ, Marie Claude OPLA, Marie-Hélène PALLARES, Bernard POCH, Maryse PUYO, Marie-Aude RICHEFEU, Maurice TESTEMALE, Bernard YASSEF

Absents :

Thierry BIBES, Hirondina DOS SANTOS, Jacques DURAND, Patrice LAGUE

Pouvoirs :

Sylvie DUBOURG a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Annie LABARTHE-SAGASPE a donné pouvoir à Nadège DUVERGÉ, Florent MAMIQUE a donné pouvoir à Philippe DUPOUY, Christophe MESPLEDE a donné pouvoir à Christophe MARTINEZ, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Patricia LOUBERE

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	24
Pouvoirs	5
Votants	29

N° 20260615-011

CIAS - CGD40 - MISE A DISPOSITION PSYCHOLOGUE EHPAD DES 5 RIVIERES

VU l'article L452-44 du code général de la Fonction Publique,

Monsieur le Président expose,

Le Centre de Gestion des Landes propose aux collectivités et établissements publics affiliés, la mise à disposition d'un psychologue intervenant à la demande de la collectivité pour une mission dont l'objet pourra être un accompagnement individuel et/ou collectif d'agent(s) ou d'équipe.

Cette intervention vise notamment à accompagner les agents dans la prévention des risques psychosociaux, l'écoute et le soutien psychologique, ainsi que l'accompagnement des situations professionnelles sensibles.

La durée moyenne des accompagnements :

- Individuels : 2 à 3 rendez-vous par agent soit environ 3 heures
- Collectifs : 3 rencontres de 1h30 (maximum 12 agents)

Le tarif est de 70€ de l'heure.



Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'un psychologue du Centre de Gestion des Landes (CDG 40) pour les agents de l'EHPAD des 5 Rivières

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention

ARTICLE 3

D'INSCRIRE les crédits nécessaires aux budgets des établissements

ARTICLE 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le **18 JUIN 2026**

Christophe MARTINEZ

PAR DÉLÉGATION

LE VICE-PRÉSIDENT

CHRISTOPHE MARTINEZ



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »